

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 268**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Demandes de garantie d'emprunt formulées par la S.A. d'HLM ICF Sud-Est  
Méditerranée

- Opérations : a/ construction 10 logements collectifs locatifs sociaux -  
56, boulevard de la Blancarde 13004 Marseille.  
b/ acquisition/amélioration 21 logements collectifs locatifs sociaux "Le Phare" -  
1, rue Desaix 13003 Marseille.

---

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409**

## PRESENTATION

La S.A. d'HLM ICF SUD EST MEDITERRANEE sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour deux demandes de garantie d'emprunt d'un montant de 679 627,80 €

Celles-ci représentent 45% d'un montant total d'emprunt de 1 510 284,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes intéressent le secteur du logement social.

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2016 de la S.A. d'HLM ICF SUD EST MEDITERRANEE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 11 102 230,76 €.

Cet encours représente 1,04% de l'encours garanti des organismes HLM et 0,96% de l'encours total garanti.

Chacune des garanties d'emprunt votées par la Commission Permanente du Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL